

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [sara-jane-roy-csstl-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/191023e1a326d329aad517b7>

Date d'obtention : 2025-11-14 14:23:14

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode SEXTO permettra de mieux intervenir auprès des jeunes lorsqu'une situation de ce genre arrivent. Je vais pouvoir concrètement intervenir sur la situation à l'aide des étapes démontrées lors de la formation. De plus, le cadre clair et cohérent de la formation permettra de ne pas causer préjudice à l'élève et de lui offrir un lieu sain et sécuritaire pour partager sa détresse.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais pouvoir être mieux outillée pour sensibiliser les jeunes aux risques relié à l'envoi ou à la réception des photos à connotation sexuel. De plus, je vais être en mesure de mieux intervenir face à cette situation non seulement auprès des victimes, mais dans le cadre de mon emploi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Selon moi, puisque c'est un sujet sensible et délicat, je vais devoir faire attention à ce que l'élève se sente en sécurité et que son intégrité n'est pas comprise. De plus, je vais faire attention au cadre légal relié à la pornographie juvénile.